



Emerald Health Therapeutics étend la distribution de cannabis pour adultes à d'autres provinces

Mai 14, 2019

VANCOUVER, Colombie-Britannique, 14 mai 2019 (GLOBE NEWSWIRE) -- Emerald Health Therapeutics, Inc. ("Emerald") (TSXV: EMH; OTCQX: EMHTF) a été autorisée par PEI Cannabis et Manitoba Liquor & Lotteries Corporation à fournir des produits à base de cannabis de marque Emerald à ces provinces. Emerald a également effectué ses premières livraisons de produits à base de cannabis de qualité supérieure à PEI Cannabis et à des détaillants privés agréés au Saskatchewan.

"Nous sommes ravis de pouvoir approvisionner d'autres provinces », a déclaré Avtar Dhillon, Président-directeur général d'Emerald. « Nous pensons que notre présence croissante dans le pays reflète la reconnaissance d'Emerald en tant que fournisseur fiable et constant de cannabis. Nous sommes impatients de continuer à élargir notre offre de produits Emerald à base de cannabis de qualité pour adultes sur le marché canadien"

L'approvisionnement en cannabis d'Emerald provient de ses installations intérieures Verdélite au Québec et de Pure Sunfarms, sa coentreprise détenue à 50 % en Colombie-Britannique, dont la zone de culture en serre de 9,56 hectares est entièrement plantée. Pure Sunfarms devrait atteindre son rythme de production de 75 000 kg par an d'ici à la mi-2019.

Emerald fournit actuellement du cannabis à la Ontario Cannabis Retail Corporation, au Cannabis Retail Store (CRS), au Liquor Distribution Board de Colombie Britannique (BCLDB), à la Liquor Corporation de Terre-Neuve-et-Labrador et à la Liquor Corporation du Yukon. Elle a également signé une lettre d'intention avec la Société québécoise du cannabis (SQDC) pour fournir du cannabis au Québec, ainsi qu'un accord de vente avec l'Alberta Gaming, Liquor and Cannabis (AGLC) pour fournir du cannabis en Alberta.

À propos d'Emerald Health Therapeutics, Inc.

Emerald Health Therapeutics, Inc. est un producteur canadien de cannabis autorisé. Pure SunFarms, sa coentreprise à parts égales basée en Colombie-Britannique, détient un permis de culture pour 1,03 million de pieds carrés de la première de ses deux installations de culture en serre de 1,1 million de pieds carrés. Chacune de ces installations devrait produire plus de 75 000 kg de cannabis par an. Verdélite, filiale québécoise d'Emerald, achève quant à elle la construction de son installation d'intérieur de 88 000 pieds carrés; elle est d'ailleurs en train d'augmenter sa cadence de production. Emerald a obtenu un contrat d'approvisionnement pour environ 500 acres de chanvre en 2018 et pour environ 1 000 acres de 2019 à 2022, l'objectif étant d'extraire du cannabidiol à faible coût. Emerald a conclu des partenariats stratégiques exclusifs pour l'extraction à grande échelle et l'encapsulation de gélules, ainsi que pour l'accès à une technologie exclusive devant améliorer la biodisponibilité des cannabinoïdes. Son équipe possède une vaste expérience dans le domaine des sciences biologiques, du développement de produits, de l'agroalimentaire à grande échelle et de la commercialisation. Ses efforts se concentrent sur la création de produits de cannabis exclusifs à valeur ajoutée destinés à des fins médicales et récréatives.

Emerald fait partie du Emerald Health group, un large regroupement d'entreprises en tout genre qui se concentrent principalement sur le développement de produits pharmaceutiques, botaniques et nutraceutiques susceptibles d'apporter des bienfaits sur la santé et le bien-être en interagissant avec le système endocannabinoïde du corps humain.

Pour en savoir plus, consultez le www.emeraldhealth.ca/fr ou joignez la personne-ressource suivante :

Rob Hill, Chief Financial Officer
(800) 757 3536 Ext. # 5

Emerald Investor Relations
(800) 757 3536 Ext. #5
invest@emeraldhealth.ca

Ni la Bourse de croissance TSX, ni sa réglementation des fournisseurs de services (car ce terme est défini dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'accepte la responsabilité pour la justesse ou l'exactitude de ce communiqué.

Avertissement concernant les déclarations prospectives : Certaines déclarations effectuées dans ce communiqué de presse ne constituent pas des faits historiques, mais plutôt des déclarations prospectives pouvant faire l'objet de risques importants, d'incertitudes et de présomptions générales et particulières. Il est donc possible que les résultats ou les événements réels soient considérablement différents des attentes exprimées de façon explicite ou non dans ces déclarations. Parmi les déclarations visées, on compte la capacité de production et de traitement des diverses installations, l'expansion des installations, la légalisation d'un éventail plus large de produits à base de cannabis, la vente de ces produits, la construction et l'exploitation d'un laboratoire, la réception de commandes de chanvre et les coûts de production anticipés.

Nous ne pouvons garantir la réalisation de ces déclarations, et les lecteurs ne doivent pas s'y fier indûment. Les déclarations prospectives présentent des risques et des incertitudes relativement, entre autres, aux modifications apportées aux lois et aux règlements, au changement de gouvernement, au défaut d'obtenir des approbations réglementaires, au défaut d'obtenir le financement nécessaire, aux résultats des activités de production et de vente, aux résultats de recherche scientifique, aux modifications réglementaires, aux modifications dans les prix et les coûts des intrants, à la demande de main-d'œuvre, à la demande de produits, au défaut des contreparties de remplir leurs obligations contractuelles ainsi qu'aux facteurs de risque décrits dans la notice annuelle et dans d'autres documents réglementaires de la Société. Les déclarations prospectives énoncées dans le présent communiqué de presse représentent nos attentes en date de la publication. Les déclarations prospectives sont présentées afin de fournir des

renseignements sur les attentes et les plans actuels de la direction, et pour permettre aux investisseurs et aux autres intervenants de mieux comprendre nos prévisions quant à notre environnement opérationnel. Il est à noter que ces renseignements pourraient ne pas être adaptés à d'autres fins. La Société n'est aucunement tenue de mettre à jour ou de réviser les déclarations en fonction de nouvelles circonstances ou d'événements inattendus le cas échéant, sauf si la loi l'exige.



Source: Emerald Health Therapeutics Inc.